

REGLEMENT DE CONSULTATION – SAINT LOUIS - CREST

I.	ARTICLE 1^{er} : Objet et étendue de la consultation	2
	1. Objet de la consultation	2
	2. Présentation du projet	2
	3. Décomposition de la consultation	2
	4. Conditions de participation des concurrents	2
II.	ARTICLE 2 : Conditions de la consultation	3
	1. Nature du marché	3
	2. Durée du marché - Délais d'exécution	3
	3. Variantes et Options	3
	1. Tranche conditionnelle	3
	2. Variantes	3
	3. Options	3
	4. Délai de validité des offres	3
	5. Mode de règlement du marché et modalités de financement	3
III.	ARTICLE 3 : Les intervenants	4
	1. Maîtrise d'œuvre	4
	2. Direction Exécution des Travaux	4
	3. Contrôle technique	4
	4. Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
IV.	ARTICLE 4 : Contenu du dossier de consultation	5
V.	ARTICLE 5 : Présentation des offres	5
	1. Documents à produire	5
	1. Dossier administratif	6
	2. Offre financière	6
VI.	ARTICLE 6 : Jugement des offres	7
VII.	ARTICLE 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
	1. Transmission électronique	7
VIII.	ARTICLE 8 : Renseignements complémentaires	7

I. ARTICLE 1^{er} : Objet et étendue de la consultation

1. Objet de la consultation

Les prestations, objet du présent marché concernent la construction de l'extension du collège Saint Louis quai Soubeyran à CREST (26).

2. Présentation du projet

Le bâtiment sur 3 niveaux comporte 5 salles de classes.

Il est réalisé en maçonnerie traditionnelle avec enduit ITE, charpente traditionnelle et couverture tuiles canal vieilles.

Le chantier se déroulera en 2 phases :

- phase 1 construction et aménagement/finitions du hall/circulation au RDC et l'ensemble des salles de classe au R+1 et R+2
- phase 2 aménagement/finitions de 2 vestiaires au RDC.

3. Décomposition de la consultation

Le présent marché comporte une tranche ferme.

Le présent appel d'offres porte sur 16 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés à lots séparés ou en macros lots :

- Lot N°01 DEMOLITIONS DESAMIANTAGE
- Lot N°02 FONDATION SPECIALES PUITES TUBES
- Lot N°03 GROS ŒUVRE MACONNERIE
- Lot N°04 CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
- Lot N°05 FAÇADES RAVALEMENT ITE
- Lot N°06 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM
- Lot N°07 SERRURERIE METALLERIE
- Lot N°08 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS
- Lot N°09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- Lot N°10 CHAPES
- Lot N°11 CARRELAGE - FAÏENCE
- Lot N°12 SOLS SOUPLES
- Lot N°13 PEINTURE
- Lot N°14 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE
- Lot N°15 ELECTRICITE
- Lot N°16 ASCENSEUR

Dans l'hypothèse où l'entreprise répond à plusieurs lots, il convient de renseigner autant d'actes d'engagement et de cadres DPGF que de lots.

4. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. Se reporter à l'article 4 du CCAG du MOA.

En cas de groupement, la forme demandée par le maître d'ouvrage est un groupement solidaire. Se reporter à l'article 1.3 du CCAG du MOA.

II. ARTICLE 2 : Conditions de la consultation

1. Nature du marché

Marché privé de travaux.

2. Durée du marché - Délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 14 mois tous corps d'état.

3. Variantes et Options

1. Tranche conditionnelle

Sans objet.

2. Variantes

Les entreprises doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Mais elles peuvent également présenter en complément une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées décrites dans le dossier de consultation, en tenant compte et en détaillant les incidences financières pour les autres lots.

Les exigences minimales que les variantes doivent respecter sont définies comme suit

- Les variantes doivent respecter strictement les aspects fonctionnels et architecturaux ainsi que les performances techniques décrites au dossier de consultation ;
- Elles doivent présenter un niveau de définition au moins équivalent à celui des études réalisées par le maître d'œuvre ;
- Elles doivent être strictement sans aucune conséquence sur les autres lots ; en tout état de cause, pour chaque variante retenue, le candidat devra s'engager à faire son affaire de toutes les conséquences éventuelles (et notamment financières) de la solution qu'il propose.

Les entreprises fourniront tous les éléments et justifications nécessaires pour que l'équipe de maîtrise d'œuvre puisse juger de sa recevabilité lors de l'analyse des offres.

3. Options

La liste des options proposées est jointe au DCE. Les entreprises concernées devront valoriser dans leur offre, les prix unitaires associés à chacune d'elle.

4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres, comme précisé dans la Soumission.

5. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront réglés conformément à l'article du CCAP.

III. ARTICLE 3 : Les intervenants

1. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Architecte :

AA GROUP

81 rue du Pont du Gat

26000 VALENCE

matthieu.sabatier@aagroup.fr

Economiste

REALIS MOE

180 rue du Genevois - Bâtiment C

73000 CHAMBERY

laurent.perrault@realismoe.fr

BET Structure :

ICS

27 Rue Henri Rey

26 000 VALENCE

m.roux@bet-ics.com

BET Fluides :

ADUNO

4 Place Arthur Rimbaud

26000 VALENCE

d.mietton@aduno.fr

s.follin@aduno.fr

2. Direction Exécution des Travaux

AAGROUP

81 Rue du pont du Gât

26000 VALENCE

3. Contrôle technique

Les travaux faisant l'objet du présent marché sont soumis au contrôle technique.

Ce contrôle est assuré par :

BUREAU DE CONTROLE ET SPS :

SOCOTEC CONSTRUCTION - Agence de Valence

5, Avenue de la Gare

CS 15164 - 26958 VALENCE CEDEX 9

david.tchoghandjian@socotec.com

REGLEMENT DE CONSULTATION – SAINT LOUIS - CREST

4. Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordination en matière de SPS en phase de réalisation est assurée par :

SOCOTEC CONSTRUCTION - Agence de Valence
5, Avenue de la Gare
CS 15164 - 26958 VALENCE CEDEX 9
romain.rioux@socotec.com

IV. ARTICLE 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation sera diffusé par mail via un lien de téléchargement informatique.

Le dossier contient notamment les pièces suivantes (suyant liste en annexe) :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe pour la sous-traitance éventuelle
- Le Cahier Des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- Les cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) pour les différents lots
- Les pièces graphiques du dossier DCE
- Les cadres de décomposition du prix global forfaitaire
- Le planning de l'opération
- Le Rapport Initial du Contrôleur Technique (R.I.C.T.)
- Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
- Les attendus du permis de construire
- Les rapports géotechniques
- Les rapports SSI
- La liste des isolants
- ...

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

V. ARTICLE 5 : Présentation des offres

Les offres seront exprimées en EURO.

1. Documents à produire

Chaque entreprise aura à produire un dossier complet comprenant le dossier administratif et l'offre.

REGLEMENT DE CONSULTATION – SAINT LOUIS - CREST

1. Dossier administratif

Renseignements relatifs à la situation juridique des candidats, à leur capacité économique et financière, et à leur capacité technique :

Les candidats produisent, à l'appui de leur candidature, les documents suivants :

- renseignements généraux relatifs au candidat (dénomination, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques), à sa forme juridique et aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'opérateur économique ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Capacité économique et financière :

Afin de justifier de leur capacité économique et financière, les candidats produisent à l'appui de leur candidature, les documents suivants :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires des trois dernières années.
- certificats et/ou attestations d'assurances mentionnant les responsabilités civile et décennale ainsi que les activités et capitaux garantis.

Capacité technique :

Afin de justifier de leur capacité technique, les candidats produisent à l'appui de leur candidature, les documents suivants :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
- présentation d'une liste de références de nature comparable au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables du présent marché
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- certificats de qualification professionnelle ou équivalent au sens de l'arrêté du 28 août 2006.

Documents à fournir pour constituer le dossier Marché :

Se reporter à la liste A

2. Offre financière

La partie "Offre" est composée de :

- L'acte d'engagement du ou des lots : établi en **un exemplaire** daté et signé par la personne habilitée représentant l'entreprise candidate (ou par les représentants de toutes les entreprises en cas de groupement), accompagné éventuellement des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché.

- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (CDPGF ou DPGF) complété, daté et signé du ou des lots, établi en **deux exemplaires un au format PDF et un au format Excel obligatoirement** compris les variantes éventuelles ;

- Le mémoire technique **inférieure à 5 pages** permettant d'apprécier " la valeur technique de l'offre " fourni en **un exemplaire**, complété et signé par le candidat comprenant les éléments suivants :

- Moyens humains mis en œuvre pour réaliser ce chantier y compris encadrement.
- Moyens matériels mis en œuvre pour réaliser ce chantier.
- Organisation et méthodologie pour ce chantier.
- Les explications ou fiches techniques des variantes proposées

VI. ARTICLE 6 : Jugement des offres

Les offres seront jugées suivant les critères ci-après :

- Le prix des prestations
- La valeur technique des prestations
- Le délai d'exécution

VII. ARTICLE 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

1. Transmission électronique

La transmission de l'ensemble des documents par voie électronique est obligatoire (via la plateforme), avant le :

15 mai 2024 à 17h00

Si l'entreprise éprouve une difficulté d'envoi sur la plateforme elle peut être adressée aux adresses mail suivante :

olivier.moucadel@stlouis26.eu ; valence@aagroup.fr ; laurent.perrault@realismoe.fr

VIII. ARTICLE 8 : Renseignements complémentaires

Les entreprises prendront rdv auprès de Jacques VELOURS
jacques.velours@stlouis26.eu responsable du service technique pour des visites
le : 17/04 – 24/04 – 30/04 – 07/05

Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Architecte :
AA GROUP
81 rue du Pont du Gat
26000 VALENCE
matthieu.sabatier@aagroup.fr

Economiste
REALIS MOE
180 rue du Genevois - Bâtiment C
73000 CHAMBERY
laurent.perrault@realismoe.fr

BET Structure :
ICS
27 Rue Henri Rey
26 000 VALENCE
m.roux@bet-ics.com

BET Fluides :
ADUNO
4 Place Arthur Rimbaud
26000 VALENCE
d.mietton@aduno.fr
s.follin@aduno.fr